



## Conseil Communautaire du 17 décembre 2019 Compte-rendu pour affichage

Le 17 décembre 2019, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes d'Allemans, sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 10 décembre 2019.

<b>Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire</b>	<b>63</b>	
<b>Nombre de membres titulaires présents</b>	<b>48</b>	
<b>Nombre d'absents titulaires</b>	<b>15</b>	
<b>Nombre de suppléants présents</b>	<b>1</b>	
<b>Procurations</b>	<b>5</b>	

Le président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Jean-Marcel Beau est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal du 19 novembre est adopté à l'unanimité.

Les modifications de l'ordre du jour sont adoptées à l'unanimité :

- Retrait de la délibération N° 2019-73 : Projet de vente de terrains de la ZAA les Jarissous
- Rajout de la délibération N° 2019-181 : Autorisation donnée au Président de signer le bail avec la MFR du Ribérais pour le centre d'hébergement Bepos de Siorac de Ribérais
- Rajout de la délibération N°2019-182 : Ouverture dominicale de deux commerces.
- Rajout de la délibération N°2019-183 : Exonération de CFE pour les librairies indépendantes

### 1- POLE ADMINISTRATION GENERALE

#### 1-1ADMINISTRATION GENERALE – Rapporteur Didier Bazinet

##### **DELIBERATION 2019 / 153 : Modification des statuts du syndicat mixte du SCOT**

Le syndicat mixte du SCOT Périgord Vert a modifié ses statuts lors de sa dernière assemblée en raison de modifications de dénominations des communautés de communes adhérentes et des conditions de délibération, qui doivent se faire, conformément au CGCT à la majorité absolue, et non à la majorité qualifiée.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte du SCOT.

##### **DELIBERATION 2019 / 154 : Restitution de l'assainissement du village de Beauclair par la commune de Douchapt**

Lors de la fusion et de la restitution des assainissements aux communes, l'assainissement de BEAUCLAIR, relevant de l'assainissement individuel, a été restitué à tort à la commune de Douchapt.

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte d'inscrire l'assainissement de BEAUCLAIR dans l'inventaire de la CCPR.

##### **DELIBERATION 2019 / 155 : Admissions en non-valeurs et créances éteintes, budget principal**

Les poursuites engagées par M. le Trésorier de la collectivité en vue du recouvrement de recettes auprès de plusieurs redevables s'avérant sans résultat, le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'admettre les sommes dues en non-valeur pour un montant total de 2 309.46 € au compte 6541, et au compte 6542 en créances éteintes pour un montant total de 5 446 €.

##### **DELIBERATION 2019 / 156 : Admissions en non-valeurs, budget SPANC**

Les poursuites engagées par M. le Trésorier de la collectivité en vue du recouvrement de recettes auprès de plusieurs redevables s'avérant sans résultat, le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'admettre les sommes dues en non-valeur pour un montant total de 720 €.

##### **DELIBERATION 2019 / 157 : Admissions en non-valeurs, budget Office de Tourisme Intercommunal**

Les poursuites engagées par M. le Trésorier de la collectivité en vue du recouvrement de recettes auprès de plusieurs redevables s'avérant sans résultat, le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'admettre les sommes dues en non-valeur pour un montant total de 138 €.

## DELIBERATION 2019 / 158 : Décision Modificative n°1 du budget Lotissement

Le conseil communautaire a l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous :

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
023	023		Virement à la section d'investissement	-15 555.15 €	
66	66111		Intérêts des emprunts	+7.00 €	
70	7015		Ventes de terrains aménagés		+ 15 562.15 €
71	71355		Variation de stock		-15 555.15 €
77	774		Subvention du Budget Principal		- 15 555.15 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>-15 548.15 €</b>	<b>-15 548.15 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
040	3555	01	Terrains aménagés	-15 555.15 €	
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		-15 555.15 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>-15 555.15 €</b>	<b>-15 555.15 €</b>

## DELIBERATION 2019 / 159 : Décision Modificative n°2 du budget Office du Tourisme Intercommunal

Le conseil communautaire a l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
chapitre	article	service	libellés	DEPENSES	RECETTES
65	65888	OTI	Autres	- 138.00 €	
65	6541	OTI	Créances admises en non-valeur	+ 138.00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

## DELIBERATION 2019 / 160 : Décision Modificative n°2 du budget du SPANC

Le conseil communautaire a l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
chapitre	article	service	libellés	DEPENSES	RECETTES
011	61558	SPANC	Autres biens mobiliers	- 20.00 €	
65	6541	SPANC	Créances admises en non-valeur	+ 20.00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

## **DELIBERATION 2019 / 161 : Décision Modificative n°3 du Budget Principal**

Le conseil communautaire a l'unanimité accepté de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
21	2183	10	ACQUISITION MAT INFORMATIQUE SERVICE ADMINISTR.	- 3 890.00 €	
21	2183	113	ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE	- 900.00 €	
21	21738	36	BEAUCLAIR	- 850.00 €	
21	21578	33	ACQUISITION MATERIEL VOIRIE	- 4 000.00 €	
21	2182	20	ACQUISITION VEHICULES VOIRIES	+ 4 000.00 €	
21	2181	17	TRAVAUX DANS LES BATIMENTS	- 3 500 €	
21	2188	42	LOCAUX VOIRIE CCPR	- 7 000.00 €	
021	021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		- 16 140.00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>- 16 140.00 €</b>	<b>- 16 140.00 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
011	60632		Petit Matériel	+ 1 450.00 €	
011	6156		Maintenance	+ 970.00 €	
011	61558		Autres biens mobiliers	+ 2 370.00 €	
011	6152212		Bâtiments	+ 11 350.00 €	
65	6541		Créances admises en non-valeurs	+310.00 €	
65	6542		Créances éteintes	+150.00 €	
022	022		Dépenses imprévues	-460.00 €	
023	023		Virement à la section d'investissement	- 16 140.00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

### **DELIBERATION 2019 / 162 : Club Athlétique Ribéracois Rugby : annulation de la dette**

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte d'annuler la dette du CAR Rugby qui s'élève à 2 408.34 €.

### **DELIBERATION 2019 / 163 : Demande de versement d'un fonds de concours pour travaux de voirie à la commune de Tocane Saint Apre**

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition de la commune de Tocane-Saint-Apre de participer au financement d'une partie des travaux de voirie réalisés sur la commune de Tocane en 2016 à hauteur de 10 704€.

### **1-3 RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur Jeannik Nadal**

#### **DELIBERATION 2019 / 164 : Création de postes et modification du tableau des effectifs**

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte les modifications suivantes :

- Création de trois postes d'adjoint technique à 35 heures pour le service Technique,
- Suppression d'un poste de rédacteur et un poste de rédacteur principal 1° classe, à 35h hebdomadaires
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à 35h hebdomadaires.
- Suppression d'un poste d'attaché, vacant suite à augmentation de grade ;
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 30h, vacant suite à augmentation de grade.

Ces suppressions de postes ont été validées par le Comité Technique en date du 20 novembre.

### **DELIBERATION 2019 / 165 : Adoption de la règle de gestion du temps de travail du service Fauchage**

Afin de fixer les règles de gestion des RTT durant la période estivale où le service travaille en 2x7, le Comité Technique, après avis de la commission administration générale, propose la mise en place d'un tableur de décompte des heures travaillées au réel pendant la période de fauchage permettant la tenue de compteur et l'acquisition de RTT en fonction des heures réalisées.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité la règle de gestion du temps de travail du service Fauchage.

### **DELIBERATION 2019 / 166 : Adoption du registre Santé sécurité au travail et du registre de Signalement des dangers graves et imminents**

Le registre de Santé et Sécurité au travail a pour vocation de permettre aux agents de signaler tout problème et d'émettre toute suggestion liées à la santé et sécurité au travail.

Le registre de signalement des dangers graves et imminents a pour vocation de signaler tout danger grave justifiant à l'agent de faire valoir son droit de retrait.

Ces registres doivent être affichés en tous lieux de travail. Ils doivent être relevés par l'assistant de prévention avant chaque session de CHSCT.

Le conseil communautaire après validation du comité technique du 20 novembre, du CHSCT du 07 juin et du comité Technique du 26 juin, à l'unanimité adopte ces registres.

## **2- POLE SERVICE A LA POPULATION**

### **2-1 SERVICE ENFANCE JEUNESSE – Rapporteur Joël Constant**

#### **DELIBERATION 2019 / 167 : Adoption des tarifs pour la manifestation « faites vos vacances »**

Le service à la population renouvelle pour la troisième année la manifestation « Faites vos vacances », les 25, 26 et 27 février 2020 en partenariat avec la commune de Ribérac. Les activités sont ouvertes aux enfants inscrits dans les centres de loisirs et aux adolescents inscrits par le secteur ados sans supplément tarifaire. Le conseil communautaire adopte un tarif unique de 5 € par participant pour les 3 jours.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve à l'unanimité le tarif de 5 € par participant pour l'ensemble de la manifestation.

#### **DELIBERATION 2019 / 168 : Adoption des tarifs pour la sortie famille à la montagne**

Une journée à la montagne est organisée le samedi 1er février 2020. Cette sortie s'adresse aux adultes et aux enfants de plus de 3 ans. La collectivité prend en charge le déplacement. Les activités sur place ainsi que le repas sont libres et à la charge des participants.

Après avis de la commission des activités périscolaires, le conseil communautaire adopte à l'unanimité la tarification ci-dessous :

<b>Quotient familial (en euros)</b>	<b>Adultes</b>	<b>Enfants de 3 à 16 ans</b>
1401 et +	17€	7.00€
901 à 1400	15€	5.00€
623 à 900	13€	5.00€
401-622	10€	3.00€
0 à 400	7€	3.00€

### **2-2 SERVICE CULTURE – Rapporteur Daniel Villedary**

#### **DELIBERATION 2019 / 169 : Attribution des subventions 2019 : 3<sup>e</sup> tranche**

Le conseil communautaire a l'unanimité décidé d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Isabelle FM, suivant les critères définis par la commission Culture.

### 3- POLE TECHNIQUE

#### **3-1 SERVICE BATIMENT – Rapporteur Philippe Dubourg**

##### **DELIBERATION 2019 / 170 : Actualisation du règlement de service du SPANC**

Le conseil communautaire à l'unanimité modifie le règlement du SPANC en supprimant la notion de « Document Technique Unifié 64.3 ».

#### **3-2 SERVICE VOIRIE – Rapporteur Jean-Didier Andrieux**

##### **DELIBERATION 2019 / 171 : Autorisation donnée au Président de lancer une procédure de consultation formalisée pour le renouvellement d'un tracteur et d'une épareuse**

Le conseil communautaire après l'avis favorable de la commission voirie et du bureau autorise le Président à lancer une procédure de consultation formalisée pour le renouvellement d'un tracteur et d'une épareuse pour l'année 2020.

##### **DELIBERATION 2019 / 172 : Remboursement des frais engagés par les communes pour l'entretien de la voirie**

<b>COMMUNE</b>	<b>Voies revêtues (Km)</b>	<b>remboursement par commune</b>
ALLEMANS	42,74	7009,36
BOURG DU BOST	10,66	2427,12
PETIT BERSAC	20,18	3538,00
PONTEYRAUD - LA JEMAYE	17,44	2860,16
ST ANDRE DE DOUBLE	37	9768,00
ST MARTIN DE RIBERAC	33,19	5443,16
ST MEARD DE DRONNE	33,2	5444,80
ST VINCENT DE CONNEZAC	23,91	4921,24
SIORAC DE RIBERAC	30,9	5562,00
VILLETUREIX	31	1236,00
BOUTEILLES ST SEBASTIEN	23	2484,00
CHAMPAGNE - FONTAINE	64,4	5152,00
CHERVAL	29,32	2345,60
COUTURES	24,31	1944,80
GÔUTS ROSSIGNOL	49,19	3935,20
LA CHAPELLE GRESIGNAC	17	680,00
LA CHAPELLE MONTABOURLET	6,53	848,90
LA TOUR BLANCHE - CERCLES	36,28	3918,24
LUSIGNAC	21	3318,00
NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC	46	3128,00
ST PAUL LIZONNE	21	1944,00
VENDOIRE	22,89	1831,20
VERTEILLAC	29,89	2391,20
<b>TOTAL</b>	<b>671,03 €</b>	<b>82 130,98 €</b>

Le conseil communautaire à l'unanimité valide les montants ci-dessus. Les communes n'ayant pas fourni leurs éléments feront l'objet d'une délibération au mois de janvier.

## 4- POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

### 4-1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Rapporteur Patrice Favard

#### **DELIBERATION 2019 / 174 : Location d'un bureau à l'espace entreprise de Tocane Saint Apre – signature d'un bail de location de 7 mois avec l'entreprise SANITHERMIE**

Suite à la demande de l'entreprise Sanithermie, il est proposé de mettre à disposition un espace de travail à l'espace entreprise de Tocane, Rue des garennes, ZA Le Jarissou. Le tarif de location fixé par délibération s'élève à 150 € net mensuel. La location courra à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'à (minima) la fin du bail avec la SCI Nadal, soit le 1<sup>er</sup> août 2020.

Le conseil communautaire à l'unanimité valide la proposition ci-dessus.

#### **DELIBERATION 2019 / 175 : Quitus donné au liquidateur pour la SPL e-tic Dordogne**

Par délibération du 20 janvier 2015, la Communauté de Communes du Pays Ribéracois avait décidé d'adhérer à la SPL « e-TIC Dordogne » et d'acquiescer 100 parts à 100 € l'unité soit un montant de 10 000 €.

La procédure de liquidation amiable en cours de la SPL E -Tic Dordogne conduit à couvrir la perte de la totalité de la participation en capital de la Communauté de Communes à hauteur de 10 000 €.

A la demande du liquidateur Gil Taillefer, le conseil communautaire à l'unanimité donne quitus au liquidateur pour poursuivre la liquidation.

### 4-2 AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Rapporteur Francis Lafaye

#### **DELIBERATION 2019 / 176 : Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)**

L'EPFNA a pour mission, dans le cadre de conventions, la réalisation d'acquisitions foncières pour la maîtrise d'emprises qui seront des assiettes de projets portés par la collectivité. Il intervient dans le cadre de conventions cadres qui ont pour objet :

- D'assister les communes dans leurs ambitions de renouvellement urbain ;
- De définir les objectifs partagés de la Communauté de communes à travers ses documents de planification, et de l'EPFNA à travers son programme pluriannuel d'intervention (PPI) ;
- D'engager des démarches concrètes pour permettre l'engagement et la sortie d'opérations (recherche de gisements fonciers, mobilisation des opérateurs, mise en valeur d'opérations exemplaires).

Le conseil Communautaire décide à l'unanimité la signature de la convention avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA)

#### **DELIBERATION 2019 / 177 : Modification des périmètres de protection des abords des monuments historiques du territoire**

L'architecte des bâtiments de France a fait une proposition de modifications des périmètres délimités des abords des monuments historiques des communes du territoire.

Les différentes collectivités concernées ont présenté le projet à leurs conseils municipaux pour avis. Le dossier des Périmètres des abords sera présenté avec celui du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant PLH avant de faire l'objet d'un arrêté par le Préfet de Région.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable à la modification des périmètres des monuments historiques tels que proposés par l'Architecte des Bâtiments de France pour l'ensemble des communes qui ont émis un avis favorable à la nouvelle proposition.

#### **DELIBERATION 2019 / 178 : Mise en œuvre de la charte départementale de signalisation d'information locale (SIL)**

La charte Départementale de signalisation d'information locale permet d'encadrer la mise en œuvre d'une signalétique cohérente et harmonieuse sur le territoire départemental en permettant à tout demandeur de suivre une procédure en agglomération et hors agglomération.

Dans ce contexte, l'annonceur finance les lames de signalisation, la commune ou l'intercommunalité prend en charge les supports et la pose du matériel en lien avec les services du département.

Elle peut être signée en parallèle de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal qui lui permet d'adapter le Règlement National de Publicité aux spécificités locales. Dans le cadre du RLPi c'est le Maire qui reste compétent en matière de publicité.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer cette charte.

### **DELIBERATION 2019 / 179 : Requête aux fins d'appel dans le cadre de l'affaire « Pays Ribéracois / Alerte circuit Vendoire »**

La Communauté de communes a engagé une procédure en appel du jugement d'annulation de la délibération et de l'arrêté préfectoral portant approbation de la carte communale de Champagne et Fontaines.

Dans le cadre de cette défense en appel, Maître Jean-Philippe RUFFIE du cabinet LEXIA a été mandaté, il défendra les intérêts de la Communauté de Communes dans le cadre de l'affaire ci-dessus.

Le conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) accepte de désigner Maître Jean-Philippe RUFFIE du cabinet LEXIA pour défendre les intérêts de la communauté de communes.

### **4-3 DEVELOPPEMENT DURABLE – Rapporteur Allain Tricoire**

#### **DELIBERATION 2019 / 180 : Création d'un poste de chargé d'animation mobilité active en Contrat de Projet**

La Communauté de Communes souhaite accompagner la mise en œuvre d'une politique de promotion des mobilités actives ; dans ce contexte il est proposé de créer un contrat de projet (chargé d'animation mobilité active) sur 3 ans pour contribuer à la mise en œuvre d'une politique de mobilité cyclable sur le territoire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois.

Ce poste est financé à 50% par l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet Vélos et Territoires dont la CCPR est lauréate. Le conseil communautaire à l'unanimité accepte la création d'un poste de chargé d'animation mobilité

#### **Rajout de la délibération 2019 / 181 : Autorisation donnée au Président de signer le Bail avec la MFR du Ribéracois pour le Centre d'hébergement Bepos de Siorac de Ribérac**

Par délibération n° 2018/62 du 29 mars 2018, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité une promesse synallagmatique de bail entre la CCPR et la MFR du Ribéracois.

Les travaux étant achevés et les premiers élèves accueillis le lundi 7 janvier 2020, il est maintenant nécessaire de donner bail à la MFR du Ribéracois pour qu'elle puisse occuper les locaux. Il s'agit d'un bail d'une durée de 30 ans, pour un montant du loyer annuel de 26 500 € (correspondant au remboursement de l'annuité de l'emprunt de 640 000 €).

Il convient de préciser que le bail comporte un article sur un pacte de préférence mentionnant qu'à l'issue des 30 ans, en cas de vente du bien, la MFR sera prioritaire.

Le conseil communautaire, à la majorité (1 contre), autorise le Président ou son représentant à signer le bail donné à la MFR du Ribéracois et à désigner Maître Morlion, Notaire à Ribérac, pour la rédaction des pièces nécessaires à la prise de bail.

#### **Rajout de la délibération 2019 /182 : Ouverture dominicale de deux commerces**

Les enseignes LIDL et SPEAK de Ribérac sollicitent auprès de Monsieur le Maire de Ribérac l'autorisation de déroger au repos hebdomadaire dominical de l'année 2020 pour ouvrir leurs magasins :

- Les dimanches de juillet et août et les 3 derniers dimanches de décembre pour le premier,
- Les dimanches 12 janvier, 28 juin, 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre pour le second.

Conformément à la procédure applicable, Monsieur le Maire de Ribérac a saisi la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois pour avis du conseil communautaire.

Le conseil communautaire émet un avis défavorable (50 contre, 4 abstentions).

#### **Rajout de la délibération 2019 /183 : Exonération de CFE pour les librairies indépendantes**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'exonérer de CFE les librairies indépendantes présentes sur le territoire de la CCPR conformément à l'article 1464 i du Code général des Impôts.

Cette exonération concerne les librairies disposant du label Librairie Indépendante de Référence (LIR), et les établissements réalisant, dans un local librement accessible au public, une activité de vente de livres neufs au détail représentant au minimum 50 % du chiffre d'affaires.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40**